



«Suisse numérique»: nouvelle stratégie du Conseil fédéral

Berne, 20.04.2016 - La Suisse doit exploiter pleinement les atouts de la numérisation dans tous les domaines de la vie. C'est dans ce but que le Conseil fédéral a adopté aujourd'hui la Stratégie Suisse numérique. Elle prend effet immédiatement et doit être développée constamment, en dialogue avec l'économie, les milieux scientifiques, le monde de la recherche et la société civile. Le succès de la Suisse dans l'espace numérique exige une collaboration étroite de tous les acteurs. La précédente stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse, qui date de 2012, ne régissait quant à elle que l'action de la Confédération.

Avec la Stratégie Suisse numérique adoptée aujourd'hui, le Conseil fédéral entend contribuer à ce que notre pays profite davantage de la numérisation croissante et se développe de manière encore plus dynamique en tant qu'économie publique novatrice. Dans l'espace numérique, l'économie doit pouvoir se déployer le plus librement possible. Dans l'optique d'une société informée et démocratique et pour garantir la prospérité, il est primordial que les habitants de Suisse puissent utiliser au quotidien les technologies modernes de l'information et de la communication de façon compétente et sûre. Cette exigence requiert un cadre étatique stable et un accord sur les éléments essentiels (concernant la politique de croissance, l'innovation, les infrastructures et l'environnement, la cyberadministration, la coopération en matière de formation, la sécurité et la confiance, l'intégration internationale). Il convient en outre de développer une politique des données cohérente et tournée vers l'avenir, qui offre la possibilité à la Suisse d'exploiter pleinement le potentiel de l'accroissement de la collecte et du traitement des données, sans perdre le contrôle sur ces données.

Contenu et mise en œuvre de la Stratégie

La nouvelle Stratégie Suisse numérique se veut une stratégie faitière, qui coordonne les nombreuses activités en cours et les groupes d'experts existants. Pour la mise en œuvre, le Conseil fédéral définit par ailleurs différentes priorités, qui concernent par exemple l'économie numérique, les données et les contenus numériques ainsi que l'échange entre la Suisse et l'étranger, en prévision notamment du marché unique européen du numérique. Par conséquent, avec la Stratégie, il a de fait approuvé les projets suivants:

- Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) analyse les conséquences de la numérisation pour l'économie suisse. Il définit les conditions nécessaires pour que l'économie publique puisse profiter des atouts de la numérisation en mettant notamment l'accent sur le droit en matière de concurrence, les questions réglementaires et les effets sur le marché du travail.
- Pour développer une politique des données cohérente et tournée vers l'avenir, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) élabore une vue d'ensemble de l'accès, du traitement et de la sécurité des données à la Confédération. Sur cette base, cette dernière décidera les éventuelles mesures à prendre.
- La Suisse doit pouvoir exploiter les chances offertes par un marché unique européen du numérique renforcé. L'administration fédérale recherche donc un échange coordonné avec l'UE dans ce domaine.

Dialogue Suisse numérique

La Stratégie du Conseil fédéral ne fixe pas seulement les lignes directrices relatives à l'action de l'administration fédérale. La collaboration des autorités, de l'économie, des milieux scientifiques et de la recherche, ainsi que de la société civile est essentielle pour une mise en œuvre réussie. Tous les acteurs concernés sont invités à prendre part à un dialogue structuré "Suisse numérique", qui sera lancé en même temps que la nouvelle stratégie. Le dialogue repose sur des plateformes existantes (p. ex. Infosociety Days, Initiative pour une "Smart Switzerland", Swiss Internet Governance Forum, Swiss Telecommunication Summit) et est coordonné par l'Office fédéral de la communication (OFCOM). A l'intérieur de la Confédération, les activités sont gérées par un groupe de coordination.